

LE DIPLÔME – LE METIER

La possession du diplôme inscrit au niveau III au Répertoire National des Certifications Professionnelles à vocation à former des professionnels assurant des fonctions de coordination de projets, d'activités, de service ou de secteur pour des associations, des municipalités, sur des équipements de proximité en milieu urbain ou rural, auprès de tous publics.

IL A POUR MISSION

- Concevoir et coordonner la mise en œuvre de projets d'animation.
- Animer une équipe de travail.
- Organiser le travail en partenariat.
- Créer et développer des réseaux.
- Mettre en œuvre des démarches participatives et accompagner l'implication des bénévoles.
- Organiser la mobilisation des moyens humains, financiers et matériels.
- Elaborer et conduire des actions de formation au sein d'une équipe.

EMPLOYEURS POTENTIELS

Associations et collectivités territoriales

LA FORMATION

POUR ENTRER EN FORMATION

- Soit être **titulaire d'un diplôme de niveau IV de l'animation**, soit être **titulaire d'un diplôme de niveau III** enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, soit attester **d'un niveau de formation de niveau IV** et justifier d'une expérience d'animation de 6 mois minimum, soit justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum.
- **Posséder une réelle expérience professionnelle ou bénévole** dans le champ de l'animation socioculturelle, en rapport avec le profil visé. Pour les candidats qui n'occuperaient pas déjà de telles fonctions mais qui seraient néanmoins admis à l'issue des sélections, l'employeur devra préalablement s'engager à leur confier des responsabilités compatibles avec le profil visé. Les candidats doivent en outre être capables de présenter un projet professionnel cohérent et pertinent.

Attention : Il est également obligatoire d'être titulaire de l'**AFPS** (Attestation de formation aux premiers secours) ou **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

ÉPREUVES DE SÉLECTION

- 1) Un écrit de 2 heures permettant d'évaluer chez le candidat sa capacité à comprendre et analyser un texte ou un document portant sur des thématiques liées au champ d'exercice professionnel
- 2) Un entretien de 45 minutes permettant d'évaluer la motivation du candidat.

CONTENU DE LA FORMATION

Le diplôme est obtenu par l'obtention de **4 unités capitalisables** (UC).

U.C. 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action	U.C. 3 : Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
U.C. 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	U.C. 4 : Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Durée totale	Durée en centre	Durée en entreprise
						1200 H	700 H	500 H

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription : 30 € - Frais pédagogiques : 5 950€ (8,5€/H centre)

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer par courrier au CREPS (joindre une enveloppe affranchie à 2,18€ et libellée à vos nom et adresse) ou à télécharger sur le site : www.creps-aquitaine.fr

Contacts : Coordonnateur de la formation :

Jean-Claude MARQUE : 05 56 84 48 12
jc.marque@creps-aquitaine.fr

Secrétariat de la formation :

Ingrid CASTILLO : 05.56.84.80.59
ingrid.castillo@creps-aquitaine.fr